

Bienvenue à LEPINE-VERSAILLES

Voici la liste des pièces à fournir, si ce n'est déjà fait, pour finaliser votre admission à l'EHPAD :

- Photocopie de la carte d'identité
- Photocopie du livret de famille

- Carte de mutuelle (en cours de validité)
- Attestation de droits à l'assurance maladie (en cours de validité)
- Carte vitale
- Ordonnance pour le traitement en cours

- Adresse du notaire

- Relevé d'identité bancaire (une autorisation de prélèvement sera à signer)

Si vous êtes concerné :

- Notification d'allocation logement
- Copie du jugement de protection juridique
- Contrat obsèques ou carte de don du corps
- Assurance responsabilité civile si le résident souhaite conserver une assurance complémentaire

Si à titre payant :

- Dépôt de garantie de 2 211,90 € à l'ordre de SVGA
- Provision de 2 211,90 € à l'ordre de SVGA (correspondant à 30 jours d'hébergement)

Si au titre de l'aide sociale :

- Relevés de comptes bancaires des 3 derniers mois
- Certificat de dépôt de demande d'aide sociale
- Provision correspondant à 90% des ressources du résident
- Echancier mutuelle

Merci.